

Réglementation:

Vous faites une demande de préinscription des Mercredis sur l'année 2023-2024. Après étude de votre dossier, un retour vous sera fait afin de procéder à l'inscription de votre enfant. Les dates pour les paiements seront affichées dans l'ACM et sur le site de la mairie du 2/3. Les paiements se feront par période de deux mois. Vous pouvez annuler la préinscription seulement le Lundi d'avant les vacances scolaires sur ce même formulaire en y mettant la date et votre signature. Si vous êtes une nouvelle famille, vous devez attendre également le Lundi d'avant chaque vacances scolaires pour faire la demande.

Les familles doivent signer le règlement intérieur et s'engager à le respecter après inscription de leur enfant.

Ce formulaire ne garantit pas à une place d'inscription au sein de l'ACM. Il faut obligatoirement respecter les critères pour avoir une place. Sont donc prioritaires :

1- Les familles mono-parentales qui travaillent ou sont dans un processus d'insertion professionnelles (stage, formation etc...). **Il faudra donc remettre au directeur de l'ACM et/ou responsable du CAL, l'attestation d'employeur et/ou l'attestation de stage lors de la demande de prescription.**

2- Les familles qui travaillent ou sont dans un processus d'insertion professionnelles (stage, formation etc...). **Il faudra donc remettre au directeur de l'ACM et/ou responsable du CAL, l'attestation d'employeur et/ou l'attestation de stage lors de la demande de prescription.**

3- Résider dans le secteur du 2/3. **Présenter un justificatif de domicile**

4- Concernant les vacances scolaires, **seront prioritaires les enfants fréquentant le centre les Mercredis.**

Ces 4 critères doivent être obligatoirement respectés par ordre de priorité.

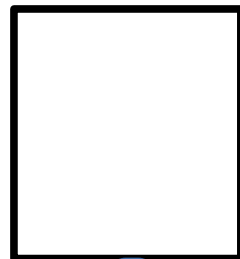
Il faut savoir que pour chaque ACM, il y a une capacité maximale d'accueil qui ne peut être dépassée.

Je déclare avoir pris connaissance des conditions de préinscription édictées dans ce formulaire qui a été porté à ma connaissance et je les accepte sans restriction.

Date:

Signature(s):

FICHE DE PRÉINSCRIPTION
Accueil Collectif de Mineurs
DES MERCREDIS 2023-2024
Enfants âgés de 4 à 12ans



Tarif Quotient Familial:

Section ACM: Moyenne/Grande section **CP/CE1/CE2** **CM1/CM2/6-5ème**

L' ENFANT

NOM:Prénom:

Date de Naissance:

École Fréquentée:

N°SS:

N°CAF:

RESPONSABLE LÉGAL(AUX) DE L'ENFANT (Entourez la bonne réponse)

Si vous êtes :Marié(e) Pacsé(e) UNION LIBRE

PARENT 1: Nom Prénom.....

Portable et E-mail:.....

PARENT 2: Nom..... Prénom.....

Portable et E-mail:.....

SITUATION PROFESSIONNELLE (Entourez la bonne réponse)

PROFESSION :..... N° DE L'EMPLOYEUR:.....

EN FORMATION :.....N° DE LA FORMATION:.....

SANS PROFESSION

VOTRE ADRESSE

Rue, Bâtiment.....

Code Postal.....Ville.....

Si deuxième parent:

Rue, Bâtiment.....

Code Postal.....Ville.....

PRÉINSCRIPTION:

Je souhaite inscrire mon enfant tous les mercredis de l'année scolaire 2023-2024, si oui, cochez cette case ,datez et signez:

Si je souhaite pré-inscrire (pour une nouvelle famille) ou annuler la préinscription de mon enfant,il faudra remplir ce formulaire, respecter les dates de préinscription qui figurent sur le site de la Mairie du 2/3 et qui sont affichées dans l'ACM pour formuler votre demande.

Cochez cette case,datez et signez: